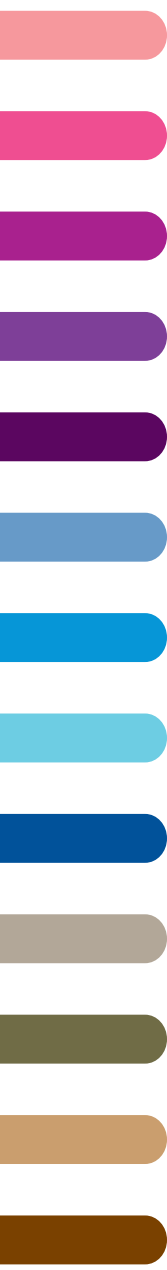




Finances publiques



CHARGÉ DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Code : FIP03

Intitulé RIME :
Chargé de
la comptabilité publique
FPEFIP03

*Il assure la tenue des comptes des directions générales,
des services et des établissements publics du Ministère.*

Compétences Activités

- Tenir la comptabilité des directions générales, des services et des établissements publics du Ministère
- Tenir la caisse : accueillir les usagers et manier des fonds numéraires
- Mettre en œuvre le contrôle interne comptable pour garantir la qualité des comptes
- Analyser les comptes

CONNAISSANCES

- Comptabilité générale de l'État et comptabilité publique locale
- Normes comptables (cadre normatif, concepts et règles)
- Applications informatiques métier

SAVOIR-FAIRE

- Consolider et analyser des séries et tableaux de chiffres
- Utiliser les outils du contrôle interne comptable

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- Sens de l'analyse
- Être rigoureux
- Sens des relations humaines
- Faire preuve de discrétion
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités

CHARGÉ DU CONTRÔLE ET DE L'EXÉCUTION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

Code : FIP04

Intitulé RIME :
Chargé du contrôle
et de l'exécution
de la dépense publique
FPEFIP04

Il contrôle et assure le paiement des dépenses des directions générales, des services et des établissements publics du Ministère (dépenses ordinaires, d'investissement, fonds européens, marchés publics, rémunérations et pensions des fonctionnaires...).

Activités

- Contrôler les dépenses (pièces justificatives, imputation budgétaire, disponibilité des crédits et de la trésorerie...) en application du plan de contrôle
- Gérer les opérations de règlement (prise en charge des mandats de paiement, vérification des coordonnées bancaires, ordre de virement...)
- Être chargé du suivi des marchés publics (avances, acomptes, retenues de garanties, cessions de créance)
- Tenir la comptabilité de la dépense
- Être chargé des relations avec les services gestionnaires (services dépensiers), les créanciers et le secteur bancaire

Compétences

CONNAISSANCES

- Réglementation de la dépense publique et des moyens de paiement
- Réglementation des fonds européens, des marchés publics, des délégations de service public, des pensions et de la rémunération
- Référentiels, cycles et processus comptables
- Applications informatiques métier

SAVOIR-FAIRE

- Mettre en œuvre les procédures de contrôle de la dépense
- Utiliser et produire des restitutions d'informations
- Appliquer les règles de traçabilité
- Assurer une mission de conseil auprès des services gestionnaires
- Effectuer une recherche documentaire et réglementaire

COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

- Sens de l'analyse
- Être rigoureux
- Sens des relations humaines
- Faire preuve de discrétion
- Sens de l'organisation
- Sens des responsabilités